

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	6
votants :	7

N°23-034

OBJET :

**TARIFS
DE LA
SALLE DES FETES
AU
01/01/2024**

L'an deux mille vingt trois
le : quatre septembre
le Conseil Municipal de la commune de L'Hôme-Chamondot,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. MICHEL-FLANDIN Patrice,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2023

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, S. AIGNAN,
L. MURGIA., J-M LEDUC.

Absentes excusées : Mmes et M. S. CHANTEPIE,
W. HALBERSTADT, S. LHOMME.

Absents non excusés : E. TIREL, E. FORESTIER.
M. HALBERSTADT a donné pouvoir à Mme MURGIA.

Secrétaire de séance : Mme L. MURGIA.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs,
fixés en 2014, de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et 1 voix
contre, annule et remplace la délibération n°14-043 du 16/10/2014, par les
termes suivants :

- maintient la gratuité une fois par an de la location pour les
Associations Communales déclarées,
- décide d'appliquer une remise de 10 % une fois par an par foyer fiscal
des habitants de la commune,
- fixe à 800 € le montant du chèque de caution à déposer en mairie
avec la convention signée,
- fixe comme suit les tarifs de locations à compter du 01/01/2024 :

tarif 1 - Vin d'honneur	140 €
tarif 2 - Réunion simple (conférence, démonstration)	150 €
tarif 3 - Après-midi (ou Nuit) dansante	300 €
tarif 4 - Repas midi	300 €
tarif 5 - Repas soir + nuit	300 €
tarif 6 - Repas soir + nuit + lendemain midi	350 €
tarif 7 - Repas midi + soir + nuit	350 €
tarif 8 - Repas midi + soir + nuit + lendemain midi	420 €
tarif 9 - Repas soir + nuit + lendemain midi et soir	420 €
Option lave-vaisselle (lessive comprise)	45 €

**Ces tarifs comprennent la fourniture de la cuisine et annexes,
tables, chaises, vaisselle.**

- fixe comme suit le tarif de facturation de la consommation électrique :

Heures Pleines	0.25 € du kW
Heures Creuses	0.15 € du kW
- fixe toute perte ou casse de vaisselle à 1.50 € l'unité,
sauf :

assiette	4.50 €
saladier pyrex	4.00 €
plat pyrex	4.00 €
pichet inox	15.00 €
plat inox	10.00 €
plateau	8.00 €

- décide d'appliquer ces nouveaux tarifs sur toute nouvelle réservation
après le 1^{er} janvier 2024.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
Le :
Publié ou Notifié
le : 18/09/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

P. MICHEL FLANDIN



Reçu à la Sous-Préfecture
de MORTAGNE-AU-PERCHE
LE 19 SEP. 2023